MUNICIPALITÉ
DE
1176 SAINT-LIVRES

Saint-Livres, le 29 octobre 2026

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL No 09/2026

BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2027

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, plus particulièrement :

- à l'article 93a de la Loi sur les communes,
- aux articles 5 et 6 du Règlement sur la comptabilité des communes,
- aux articles 84 et ss du Règlement communal de Saint-Livres,

la Municipalité soumet à votre approbation le budget de fonctionnement pour l'année 2027, accepté dans sa séance du 2 novembre 2026.

Elaboration du budget

Bien que les dépenses dont la Municipalité a la maîtrise aient été examinées avec attention, nous vous présentons un budget déficitaire de Chf 96'750.00.

Total des dépenses :	Chf 3'859'520. —
Total des recettes :	Chf 3'762'770. —
Excédent de charges :	**Chf 96'750. —**

Ce déficit s'explique en grande partie par la mise aux normes en matière de protection incendie des bâtiments communaux pouvant accueillir du public, soit l'auberge communale et la grande salle. Ces travaux représentant des montants conséquents, estimés à respectivement Chf 36'000.00 et Chf 30'000.00. Le terrible drame survenu en début d'année à Crans-Montana a mis en lumière certains éléments non conformes, impactant également la capacité d'accueil des tenanciers de l'auberge. La Municipalité se doit donc d'y remédier conformément aux normes en vigueur.

Comme il l'a déjà été rappelé à plusieurs reprises par le passé, le parc immobilier communal est vieillissant et nécessite une attention particulière. Il convient de s'attendre à des coûts importants au cours de ces prochaines années afin d'assurer son entretien, permettre de maintenir les bâtiments en bon état, tout en garantissant leur conformité aux normes et exigences légales en vigueur. Dans ce contexte, la Municipalité étudie la possibilité de constituer un fonds de rénovation, destiné à anticiper et planifier financièrement les travaux nécessaires à la préservation du patrimoine immobilier communal. Les modalités de fonctionnement et d'alimentation de ce fonds feront l'objet d'un règlement communal, qui sera soumis à l'approbation du Conseil.

Lors de l'élaboration de ce budget, la Municipalité émet également une attention particulière sur le poste « Gestion des déchets urbains » regroupant les charges et revenus liés à la collecte, au tri, au transport, ainsi qu'au traitement des ordures ménagères et déchets assimilés de la population. Celui-ci est prévu déficitaire de Chf 17'500.00 en 2027 alors qu'il s'agit, selon le modèle comptable harmonisé MCH2, d'un financement dit spécial devant être obligatoirement autofinancé. Un rééquilibrage financier s'avérera donc nécessaire ces prochaines années qui se corrigera probablement par une modification des taxes perçues.

L'estimation des revenus fiscaux se base sur les acomptes d'impôts 2025 perçus jusqu'au mois de septembre 2026. Ils tiennent également compte des perspectives 2027 concernant l'évolution de la population (715 habitants) ainsi que d'un taux d'imposition de 69% par rapport à l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et morales. La Municipalité relève avoir évalué les rentrées fiscales avec prudence au vu de la conjoncture actuelle peu favorable aux ménages.

Les budgets des associations intercommunales ont été reportés tels qu'adoptés par les Conseils intercommunaux.

Enfin, les coûts liés à la péréquation, à la facture sociale et à la réforme policière, calculés sur les revenus fiscaux 2025, ont été reportés sur la base des acomptes demandés par l'Etat pour 2026.

En conclusion, le budget 2027 présente un déficit de Chf 96'750.00 après amortissements obligatoires et éventuels prélèvements sur les financements spéciaux.

Les commentaires directement inclus au budget vous donneront les explications nécessaires afin de vous permettre d'analyser les principaux postes qui ont été modifiés par rapport au budget précédent.

Le budget soumis à votre approbation a été établi avec toute la rigueur voulue tout en maintenant également le niveau ainsi que le nombre de prestations nécessaires au bon fonctionnement de notre commune.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, La Municipalité vous invite Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- dans sa séance du 10 décembre 2026
- vu le préavis municipal no 09/2026
- entendu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le budget de fonctionnement et des investissements 2027 tels que présentés.

Pour la section des finances

Carlos Alves, Municipal

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — La Secrétaire

Pierre-André Pellet — Amandine Reymond

Annexes : **- budget 2027 et commentaires**
- budget des investissements 2027